

Promouvoir une écologie positive**P3****Developper le système portuaire et le transport maritime****T200**

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement 651/2014 du 17 juin 2014 dit RGEC et plus principalement son article 56 ter issu de la modification dudit règlement en date du 14 juin 2017,
- VU** le régime d'aides exempté de notification n° SA.111667 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures dans les ports maritimes et intérieurs, de leurs voies d'accès et du dragage d'investissement pour la période 2024-2026,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-10, L1511-1, L1611-4 et suivants,
- VU** les articles L. 5312-2 et suivants du Code des Transports,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget primitif 2025 et notamment son programme T200 « Développer le système portuaire »,

CONSIDÉRANT le besoin réel de service public de transport maritime régulier entre l'île d'Yeu et le continent résultant de l'insuffisance des services de transports réguliers présents sur le marché,

CONSIDÉRANT l'avis du CESER

CONSIDÉRANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDÉRANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget supplémentaire 2025 une dotation de 1 000 000 € en autorisation de programme au titre du

programme T200 « Développer le système portuaire et le transport maritime »,

D'APPROUVER

les statuts de la société publique locale "Pays de la Loire Mobilités-Exploitation" –figurant en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à les signer,

D'APPROUVER

la participation de la Région au capital de la société publique locale «Pays de la Loire Mobilités – Exploitation» à hauteur de 10 000 actions, pour une valeur nominale de 100 €, représentant 97 % du capital, soit 1 000 000 €,

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 1 000 000 € pour la participation au capital social de la SPL "Pays de la Loire Mobilités - Exploitation",

D'AUTORISER

la libération de ce capital,

D'APPROUVER

le versement de cette somme en une seule fois,

D'APPROUVER

la composition du Conseil d'administration,

D'AUTORISER

la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures et actes nécessaires à la création de la société publique locale «Pays de la Loire Mobilités-Exploitation » et à l'exécution de la présente délibération,

DE CONSTATER

le besoin réel de service public de transport maritime régulier entre l'île d'Yeu et le continent résultant de l'insuffisance des services de transports réguliers présents sur le marché,

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 280 000 € pour la rémunération des candidats au dialogue compétitif pour le renouvellement des navires à grande vitesse "Le Pont d'Yeu" et "Le Chatelet",

D'APPROUVER

la grille tarifaire 2026 pour le transport maritime régulier entre l'île d'Yeu et le continent, présentée en 2 annexe 1,

D'APPROUVER

la convention relative au projet de " Régénération et up-grade des postes rouliers de Montoir-de-Bretagne", présentée en 3 annexe 1 ,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, une subvention de 2 057 069 € pour une dépense subventionnable de 10 000 000 € TTC,

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante pour un montant de 2 057 069 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 3.2.4

D'APPROUVER

la convention relative au projet de " Modernisation de la forme- écluse Joubert (dont remplacement de la porte amont)", présentée en 3 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, une subvention de 6 000 000 € pour une dépense subventionnable de 32 000 000 € TTC, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 3.2.4.

D'APPROUVER

la convention relative au projet de "Quai éolien offshore à Saint Nazaire (projet EOLE) - Complément d'études", présentée en 3 annexe 3 ,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

au Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, une subvention de 2 142 857 € pour une dépense subventionnable de 5 000 000 € TTC,

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante pour un montant de 2 142 857 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 3.2.4.

D'APPROUVER

les termes de la convention de financement d'une subvention au titre de l'exercice 2025 à l'Institut Supérieur d'Economie Maritime (ISEMAR) figurant en 3 annexe 4 ,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à l'ISEMAR une subvention de 27 500 €, sur la base d'une dépense subventionnable de 222 200 € au titre de l'année 2025,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 27 500 €.

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Vote sur le point 2 : Liaison Continent – Ile d'Yeu

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble

Vote sur le point 3 Développer le système portuaire du GPMNS

Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble, Victoria de VIGNERAL, Gauthier BOUCHET, Gabriel de CHABOT

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Eric PROVOST, Richard THIRIET, Claire HUGUES, Antoine CHÉREAU, Christelle MORANCAIS.

REÇU le 23/06/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs